

MAITRISER LES EXIGENCES DU RGPD ET DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Présentation de la formation

La CNIL a publié en octobre 2018, le référentiel permettant la certification des compétences du DPO.

Le DPO doit disposer de compétences juridiques, informatiques et organisationnelles en matière de protection des données personnelles.

L'obtention du certificat délivré par des organismes accrédités par la CNIL, apportera au DPO un gage de confiance et de sérieux.

Pour pouvoir se présenter à la certification, **la CNIL exige** notamment **d'avoir suivi une formation de 35 heures** sur la protection des données. Il est possible de compléter cette formation par les modules suivants :

- Gestion de la sécurité des systèmes d'information (Module 2)
- Mises en pratique (Module 3)

Les + de cette formation

- Gestion de la conformité RGPD comme un véritable **projet interne**
- **Formation labellisée par la CNIL**
- Formation dispensée par des **Juristes spécialisés** en protection des données personnelles (Master en Droit) et des **DPO opérationnels**.



Profil stagiaire

DPO déjà désigné ou amené à être désigné au sein de son organisme

Prérequis

- Avoir une culture en matière de protection des données
- Être sensibilisé à la sécurité des systèmes d'information
- Disposer d'une connaissance approfondie du secteur d'activité de son organisme
- Disposer d'aptitudes relationnelles nécessaires à l'exercice de la fonction de DPO



**96 % de satisfaction parmi
nos 500 clients**

Modalités pédagogiques adaptées

Dans le cadre du handicap nous avons une procédure de prise en charge spécifique qui tient compte du handicap personnalisée de chaque stagiaire. Cette prise en charge fait l'objet d'une étude individuelle.

N'hésitez pas à nous solliciter sur ce sujet.

Formation Data Protection Officer (DPO) Présentiel – 21 heures



Objectifs de la formation

Connaître et acquérir les compétences et savoir-faire obligatoires listés dans le référentiel de la CNIL

- Comprendre les enjeux de la protection des données en tant que futur DPO (Data Protection Officer) ou Référent
- Acquérir les connaissances juridiques et opérationnelles en protection des données
- Maîtriser les principes et obligations pour répondre aux exigences du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés 3
- Savoir créer et tenir un registre des traitements
- Déterminer la co-responsabilité des sous-traitants au regard de la conformité RGPD
- Connaître les missions de la CNIL et communiquer avec la CNIL
- Maîtriser l'encadrement des transferts de données hors Union Européenne
- Maîtriser les outils nécessaires à la réalisation d'une étude d'impact
- Apprendre à mettre en œuvre un processus de conformité au sein de l'organisme

Méthode pédagogique et évaluation

- Apports théoriques et documentaires
- Études de cas, quizz et ateliers
- Questionnaires d'évaluation et de satisfaction
- Attestation de fin de formation remise à chaque stagiaire

Format

Présentiel

Lieu : 2, Rue de l'industrie
38760 Varcès Allières et Risset

Durée :

21 heures

Prix

Selon le nombre de participant, en intra ou inter-entreprise

Selon devis ci-joint
Possibilité de prise en charge par un OPCO



Référencé Datadock

Programme de formation

Maîtriser les exigences du RGPD et de la Loi Information et Libertés

1. Le RGPD et la mise en conformité

- Introduction générale à la protection des données
- Les définitions
- Les acteurs de la protection des données (responsables du traitement, responsables conjoints du traitement, sous-traitants)
- Les principes du RGPD
- La validité du traitement
- Le consentement
- La protection des données dès la conception et par défaut
- Les droits des personnes
- L'accountability et les process internes
- Le registre des activités de traitement (responsable de traitement) et registre des catégories d'activités de traitement (sous-traitant)
- Les transferts de données hors de l'Union européenne
- Les autorités de contrôle (CNIL)

2. La gestion des risques

- L'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD)
- Les violations de données à caractère personnel, la notification des violations et la communication aux personnes concernées

3. Le Délégué à la protection des données (DPO)

- La désignation du DPO
- Les fonctions du DPO
- Les missions du DPO



Labellisée CNIL



Référencé Datadock